

Saint-Léon-sur-Vézère

La Malénie

Madame, Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation
De notre gîte dont vous trouverez la description
complète
Espérant que cette proposition retiendra votre attention,
Nous vous adressons nos sincères salutations.

Les propriétaires.

Gîte : **La Malénie**
Animaux Acceptés : Oui
Capacité : 6 Personnes 1 Bébé
Chèques Vacances acceptés : Non

M,& Mme

Adresse

Code Postal Commune.....

☎ Domicile :

☎ Portable :

La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres
caractéristiques de l'hébergement

Dates du Séjour du à partir de 16h au à 10h00

Nombre d'adultes Nombre d'enfants Ages

Prix du séjour :

Propriétaires :

Ce prix s'entend :
Toutes charges comprises
Pour certaines charges comprises (forfait)
Se reporter à la fiche descriptive
(Les modalités de calcul des charges et taxes
facturée en sus sont précitées dans la fiche
descriptive jointe)

Dépôt de garantie ou Caution : **150€**

Cette location prendra effet à réception à notre
adresse .

Un exemplaire du présent contrat daté et signé (Le
second exemplaire est à conserver par le locataire)

Un acompte de 25% du prix total de la location à régler par chèque bancaire ou postal établi à notre ordre. Le
solde du montant est à régler 15 jours avant l'arrivée dans le gîte.

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiches
descriptive jointe et des conditions générales jointes à ce document.

A Le A Le
(Signature du propriétaire) (Signature du Locataire précédée de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »)

M & Mme DUPONT Alain

Adresse **Lieu-dit La Malénie**

Code Postal **24290** Commune **ST LEON S/VEZERE**

☎ Domicile : **05.53.51.63.77**

☎ Portable : **06.62.35.03.66**

@ : alainetcarole@lamalenie.fr

Site : <http://www.lamalenie.fr/>

Conditions Générales

Article 1 - Durée du Séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu

Pour une durée déterminée ne pourra en aucune

Circonstance se prévaloir d'un quelconque droit

Au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 - Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le

Locataire aura fait parvenir un acompte de 25%

Du montant total la location et un exemplaire

Du contrat daté et signé. Un deuxième est à
Conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties présentes acte
ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement
à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf

accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait
susceptible

D'entraîner la résiliation immédiate de la location

Aux torts du locataire, le produit de la location
restant

Définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 - Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par lettre
recommandée.

a. annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci
pourra

demande le solde du montant du séjour, si
l'annulation

intervient moins de 30 jours avant la date prévue
d'entrée dans les lieux

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures
qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat,
le

Présent contrat devient nul et le propriétaire peut
disposer de son gîte. L'acompte reste également
acquis

au propriétaire qui demandera le solde de la

Article 7 - Etat des lieux

Un inventaire est établi en commun et signé par le
locataire

et le propriétaire ou son représentant légal à l'arrivée
et au

départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule
référence

En cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra
être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des
locaux est à la charge du locataire pendant la période
de

location et avant son départ. Le montant des éventuels
frais

de ménage est établie sur la base de calcul mentionnée
dans

la fiche descriptive.

Article 8 - Dépôt de garantie ou caution

À l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le
montant est indiqué sur le présent contrat est
demandé

Par le propriétaire.

après l'établissement contradictoire de l'état des lieux
de

sortie, ce dépôt est restitué ; déduction faite du cout de
remise en état des lieux si des dégradations étaient

Constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure
mentionné

sur le présent contrat) empêchant l'établissement de

l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le

Dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans
un délai n'excédant pas une semaine.

Article 9 - Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la
location et en faire usage conformément à la

destination des lieux.

Article 10 - Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité
maximum

De personnes. Si le nombre de locataires dépasse la

location.

b. si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire . Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 - Annulation par le propriétaire.

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des Sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 - Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure Mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - Règlement du solde

Le solde de la location doit être versée quinze jours Avant la date d'entrée dans les lieux.

Article 14 - Litiges

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors de la location, doit être soumise au propriétaire dans les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux.

capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 - Animaux

Le présent contrat précise si le locataire peut séjourner en compagnie d'un animal domestique.

Article 12 - Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 13 - Paiement des charges

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionné

sur le présent contrat et un justificatif est remis par le Propriétaire.

Fiche descriptive

Dans un petit hameau, maison de caractère de plus de 300 ans et entièrement rénovée. Elle dispose d'une grande terrasse et ouvre sur un agréable tilleul dont ses branches vous protégeront des rayons du soleil. Les enfants ne sont pas oubliés, une base de loisirs les attend sous le regard des adultes.



Pièces

Cuisine ouverte sur Salle à manger, salon.
3 Chambres dont deux à lit double et un à trois lits simple
2 Salles de bain dont une avec douche et une avec baignoire 2 toilettes
1 buanderie

Ménager

Gazinière + Four
Lave linge
Lave Vaisselle
Micro-Ondes

Fer à repasser
Table à repasser
Réfrigérateur/congélateur
Divers petits électroménager

Intérieur

Chauffage Bois & Electrique
Télévision grand écran
Fauteuil cuir 3pl
Décodeur Tv (Orange)

Fauteuil tissu 1pl
Jeux Société

Extérieur

Barbecue
Salon de Jardin teck
Chaises longues

Bébé

Baignoire
Chaise Bébé
Lit Bébé
Poussette ville
Porte bébé
Transat Bébé

Lits	Largeur	90 (Option)	140	Bébé
	Nombre	2	2	1

Services non inclus

Les draps et linges de toilettes peuvent être fournis au tarif de **10€** par personnes et par change et à régler sur place.
Le ménage peut être effectué par le locataire si ce n'est pas le cas, il lui en coutera **50€** en fin de séjour.

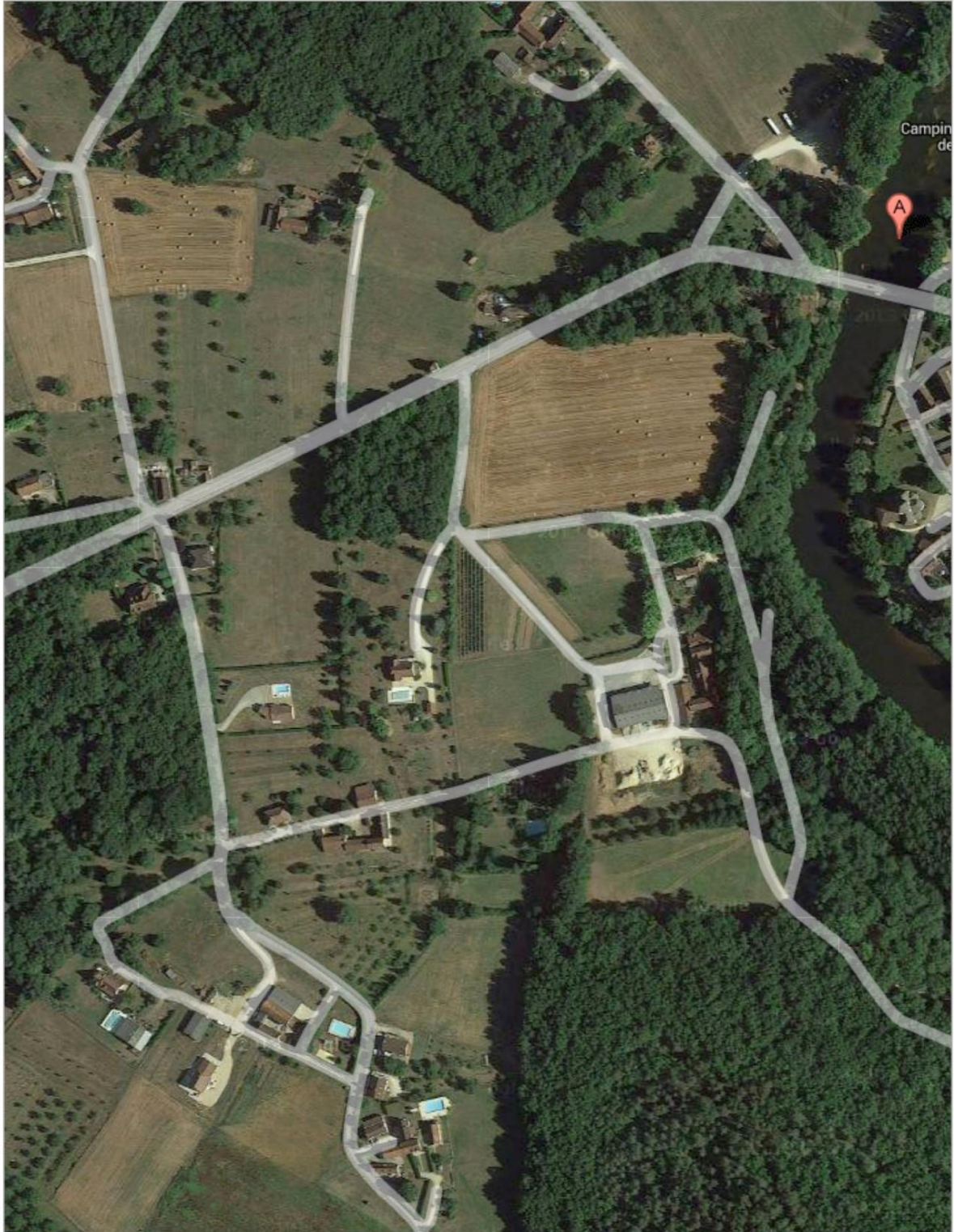
Plan d'accès :

24290 Saint-Léon-sur-Vézère - Google Maps

14/06/14 11:31



Pour restituer le niveau de détail visible à l'écran, cliquez sur le lien "Imprimer" à côté de la carte.



<https://maps.google.fr/>

Page 1 sur 2